

Minus et les retours forcés : de Jupiter à Pinocchio...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 29 octobre 2022



Il y a peu, j'ai fait un résumé [Des chiffres d'exécution des OQTF](#) de 2019 aux 3 premiers trimestres de 2022.

Or Macron vient de s'exprimer dans l'émission « L'évènement » de France 2 sur le sujet.

Rappel : d'après les statistiques du Ministère de l'Intérieur (MIN) (CF 1er tableau), les éloignements **forcés** avaient atteint un « pic » fort plat de 18 906 en 2019 par rapport aux 122 839 OQTF prononcées, si on se réfère [au rapport du Sénat pour le projet des finances de 2022](#) (2ème tableau), soit 15,4% (==> **Non exécutions = 104 133**).

En 2018, nous avons 15 677 éloignements forcés pour 103 852 OQTF prononcées, soit 15,1% (==> **Non exécutions = 88 175**).

Si 2019 se présente comme meilleure en proportion d'exécutions, l'augmentation de la masse des OQTF prononcées est telle que le nombre de non-exécutions explose lui aussi !

	2019				2019	2020				2020
	1er trimestre	2eme trimestre	3eme trimestre	4eme trimestre		1er trimestre	2eme trimestre	3eme trimestre	4eme trimestre	
Eloignements forcés (A)	4 536	4 872	4 558	4 940	18 906	3 948	544	2 152	2 467	9 111
<i>dont retours des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers</i>	2 066	2 345	2 103	2 344	8 858	1 839	115	517	858	3 329
<i>dont remises Dublin</i>	1 281	1 338	1 248	1 388	5 255	1 102	54	751	700	2 607
Eloignements spontanés (B)	467	532	583	506	2 088	498	122	472	523	1 615
Eloignements aidés (C)	431	499	796	1 026	2 752	680	70	321	587	1 658
Total éloignements (forcés/spontanés/aidés) (A)+(B)+(C)	5 434	5 903	5 937	6 472	23 746	5 126	736	2 945	3 577	12 384
Départs volontaires aidés (D)	551	589	621	754	2 515	522	21	126	261	930
Départs spontanés (E)	1 453	1 243	1 221	1 226	5 143	1 330	195	534	576	2 635
Total sorties du territoire (A)+(B)+(C)+(D)+(E)	7 438	7 735	7 779	8 452	31 404	6 978	952	3 605	4 414	15 949

Taux d'exécution des OQTF

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
<i>OQTF prononcées</i>	59 998	82 535	89 134	88 225	79 750	81 656	85 268	103 852	122 839	107 488	62 207
<i>OQTF exécutées</i>	10 016	18 441	15 213	14 765	13 518	11 653	11 535	12 884	14 777	7 376	3 501
<i>En %</i>	16,7 %	22,3 %	17,1 %	16,7 %	17 %	14,3 %	13,5 %	12,4 %	12 %	6,9 %	5,6 %

* Sur le premier semestre de l'année 2021.

Source : Ministère de l'intérieur

De la même manière, le nombre de retours forcés exécutés n'a pas connu d'inflexion significative depuis 2010. Si l'année 2019 avait été un point haut avec 18 906 retours forcés exécutés, la pandémie de Covid-19 a, encore une fois, interrompu cette dynamique avec une diminution du taux d'exécution de 51,8 % en 2020 (soit 9 111 retours forcés).

On observe une différence des OQTF exécutées entre les deux tableaux, la 2ème ligne du 2ème tableau ne concerne sûrement que les OQTF prononcées de l'année en cours. La différence ? Soit, une partie des OQTF non exécutées des années précédentes dans les 18 906, soit une réduction des OQTF de 2019 exécutées par des réadmissions la même année...

Ce qui ne s'arrange pas pour le MIN avec le 3ème trimestre 2022.

	2021				2021	2022		
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
Eloignements forcés (A)	2 183	2 421	2 705	2 782	10 091	2 620	3 109	2 900
<i>dont retours des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers</i>	672	776	1 018	1 045	3 511	868	1 312	1 416
<i>dont remises Dublin</i>	630	729	817	856	3 032	876	886	721
Eloignements spontanés (B)	498	381	403	460	1 742	531	485	390
Eloignements aidés (C)	392	454	319	405	1 570	533	555	495
Total éloignements (forcés/spontanés/aidés) (A)+(B)+(C)	3 073	3 256	3 427	3 647	13 403	3 684	4 149	3 785
Départs volontaires aidés (D)	350	324	249	492	1 415	291	291	340
Départs spontanés (E)	494	309	588	610	2 001	626	637	762
Total sorties du territoire (A)+(B)+(C)+(D)+(E)	3 917	3 889	4 264	4 749	16 819	4 601	5 077	4 887

On constate que le 3ème trimestre de 2022 est moins « brillant » que le 2ème, les départs forcés diminuent !

Ce qui non plus ne s'arrange pas pour le nez de Pinocchio !!!
Macron (M) devant Caroline Roux (CR) dans L'Evènement sur France 2.

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2022/10/macron-sur-les-oqtf.mp4>

CR : Votre objectif contre...

M : Oui pour les obligatoires. On a 2 types d'obligation pour quitter le territoire français. On a ceux que l'on remet à quelqu'un à qui on a dit « Non, on ne vous donne pas un visa, ou non on ne vous donne pas l'asile ! ». Ca c'est très dur de le faire respecter à 100% parce que c'est un titre que l'on vous donne, on ne vous met pas tout de suite en prison, on vous donne 30 jours pour quitter le territoire. Et ça, il n'y a aucun pays qui peut faire 100%, là on doit mieux contrôler, continuer à renforcer. Mais on en met d'autant moins qu'on a mieux contrôlé en amont et été plus efficace. Par contre ensuite on a les **OQTF sans délai de départ pour motif d'ordre public. Et c'est là dessus qu'on s'est concentré. Quand je regarde les chiffres, on n'est pas à 100%, mais je regarde les chiffres des 15 dernières années, les départs aidés et les départs forcés. Dans la période 2007-2011 on faisait 12 300 départs forcés en moyenne, dans la période 2012-2016 : 14 000. Quand je regarde ces dernières années, avant covid on est passé de 13 000, 14 000, à 15000 et 19 000. On a même nettement amélioré, c'est le covid qui a mis un coup d'arrêt. Et donc, qu'est-ce qu'on fait ? Hé bien, 1) on a durcit le dialogue avec les pays d'origine.**

CR : Vraiment ?

M : Vous avez beaucoup entendu parler de cette crise de cette tension que l'on a eu avec la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, on leur a dit « si vous ne reprenez pas les gens à qui on a dit de quitter le territoire, hé bien on va restreindre les visas ! ». Et on s'est concentré sur les étrangers...

CR : Ca a marché ça ?

M : Ca a marché parce qu'en 2 ans on a réussi à renvoyer chez eux 3 000 personnes qui étaient en situation irrégulière qui troublaient l'ordre public, mais surtout depuis un texte, une circulaire du MIN d'août 2021 on a largement augmenté les retours et fortement comme on (ne) l'avait jamais fait ces retours. Simplement, qu'est-ce qu'on a fait, on s'est

concentré sur ces OQTF pour les étrangers en situation irrégulière qui troublaient l'ordre public, donc on va continuer cet effort, le concentrer. Ensuite on va durcir les règles. Et on va durcir, mais dans un dialogue responsable, exigeant, que je veux coopératif avec ces pays d'origine, on durcir les choses pour aller à ces 100% pour ceux qui sont les plus dangereux...

CR : Comment est-ce qu'on les oblige ? Comment est-ce qu'on les durcit ? Par exemple... (FIN de cette vidéo)

Commentaires :

On se doute qu'il y a 2 catégories d'OQTF ! Ceux à qui rien n'est à reprocher si ce n'est d'être illégalement sur le territoire, et ceux qui ont commis un délit ou un crime ! Ce qui se traduit par des éloignements simples (volontaires, aidés, etc.) ou des éloignements forcés de personnes potentiellement dangereuses.

Si en 2019 a été atteint un sommet, il est fort peu élevé par rapport aux OQTF de l'année. Le solde annuel de personnes restant sur le territoire avec une OQTF a même augmenté !

Au durcissement du dialogue avec les pays du Maghreb (TAM) par la réduction des visas, ils ont répondu par la réduction des Laisser Passer Consulaires (LPC). A tel point que nullement Minus peut prétendre avoir renvoyé en 2 ans 3000 personnes.

Déjà le tableau 2021-2022, avec des données très inférieures à 2019 malgré le ralentissement et la fin de l'épidémie du covid, ne plaide pas en faveur d'une augmentation des renvois sur les TAM, nombre de ces renvois concernant d'autres pays... dont certains sûrement moins pinailleurs !

Mais que dit-on par ailleurs ?

– France Info : « Pour l'Algérie par exemple, le nombre d'éloignements est ainsi passé de 1 652 éloignements en 2019 à 34 l'an dernier » .

– Le courrier de l' Atlas : « Or les consulats maghrébins n'ont coopéré que dans 5% des cas pour l'Algérie, 23 % pour la Tunisie et 25% pour le Maroc » .

D'autre part, le nombre d'OQTF d'originaires des 3 pays TAM a

cru fortement.

– La Voix du Nord : Entre le 1er janvier et juillet 2021, 7 731 Algériens ont été visés par ces OQTF, soit 47% de plus qu'à la même période en 2020, selon les données transmises par le ministère de l'Intérieur à l'AFP. 3 301 Marocains sont dans la même situation (+25%), presque autant que les Tunisiens, 3 424 (+43%).

Et encore la Voix du Nord, l'info qui tue : **« Seulement 31 (LPC) ont été délivrés par l'Algérie en 2021 (-90% par rapport à la même période de 2020, et alors qu'elle en délivrait 1 142 en 2019), soit un «taux de coopération» de 5%, selon la Place Beauvau.**

Le Maroc a délivré 138 de ces documents entre janvier et juillet, un nombre stable avec un taux de coopération de 25%. La Tunisie en a émis 153 sur la même période (soit plus qu'en 2020, 134, mais quatre fois moins qu'en 2019), pour un taux de coopération de 23%. » .

Plus explicite en nombre : **« Résultat, le nombre de «retours forcés exécutés» est en chute, en particulier pour l'Algérie, où la baisse est de 94% entre 2021 et 2020 : seulement 22 Algériens ont été renvoyés entre janvier et juillet (NDLR = 6 mois), contre 385 sur la même période de 2020 et 1 677 en 2019. En 2021, le taux d'éloignement, soit le ratio entre le nombre de personnes sous OQTF et le nombre de personnes effectivement expulsées, est tombé à 0,3%, contre 18% en 2019.**

Ce taux est également en chute libre côté marocain en 2021 : 2,4%. 80 ressortissants marocains ont été expulsés, soit deux fois moins qu'en 2020.

Un taux qui ne cesse de décroître en Tunisie, aussi : 4% en 2021, 8% en 2020, 19% en 2019. Entre janvier et juillet cette année, 131 Tunisiens ont été expulsés. » .

Allons'y pour les calculs, en extrapolant jusqu'à la fin 2021 (les données utilisées sont en rouge).

Algérie : $(22 + 385) \times 2 = 814$ (Calcul favorable, on sait

qu'en 2021, seuls 31 à 34 algériens ont été expulsés et non 44).

Maroc : $(80 + 160) \times 2 = 480$.

Tunisie : $(131 + 232) \times 2 = 726$.

Soit un total de 2 020 expulsions environ sur 2020 et 2021 !!!

Ce qui confirme le tableau de retours forcés montrant guère de renvois en général en 2020 et 2021, ce qui perdure pour les 3 premiers trimestres de 2022.

INTERDIT DE RIRE, C'EST LE PRESIDENT QUAND MÊME !